

Le Roitelet à triple bandeau : *Regulus ignicapillus* (Temminck, 1820)

L'actuelle aire de reproduction du Roitelet à triple bandeau s'étend en Europe depuis la Biélorussie, l'Ukraine et la Crimée, jusqu'à la péninsule ibérique. Elle englobe également l'Afrique du Nord. Pendant l'hiver, les populations de la partie nord-est de cette aire de reproduction migrent en totalité vers l'Europe de l'ouest et l'Afrique du Nord. Pendant le 20^{ème} siècle, l'espèce a progressé lentement et irrégulièrement vers le nord de l'Europe de l'ouest, annexant la Belgique à partir de 1916, les Pays-Bas en 1928, le Danemark en 1961, la Suède en 1990, et vers l'ouest en colonisant l'Angleterre en 1962 et le Pays de Galles en 1975 (Marchant, 1997).

Petits, fragiles et difficiles à différencier des restes osseux du Roitelet huppé, les restes fossiles ou sub-fossiles du Roitelet à triple bandeau ont peu de chances d'être répertoriés dans les sites archéologiques. C'est donc avec grande prudence que sa présence est évoquée par Vilette (1983) à propos d'un unique reste datant du début de l'Holocène trouvé dans l'abri de Fontbégoua (Var). Il s'agirait là de sa seule mention potentielle pour l'Holocène de France. Elle ne constitue au demeurant pas la preuve de sa reproduction locale à cette époque, l'espèce utilisant le territoire français lors de son hivernage.

D'après Dubois *et al.* (2000), le Roitelet à triple bandeau niche au 19^{ème} siècle sur l'ensemble du territoire de la France à l'exception de son tiers nord-ouest et de sa frange méditerranéenne. En 1936, Mayaud le dit nicher sur l'ensemble du pays, Corse comprise, toujours à l'exception de son tiers nord-ouest. C'est dans les années 1950 que l'espèce investit la Manche, la Bretagne intérieure et la Loire-Atlantique. Cette progression s'est poursuivie dans les années 1970 pour atteindre les zones côtières de Bretagne et le Maine et Loire d'une part, et des départements méditerranéens de l'est, d'autre part. Dans les années 1990, l'espèce poursuit sa conquête de la frange méditerranéenne du pays. Son effectif de reproducteur français est estimé à 500 000 couples à la fin des années 1990 (Guermeur & Monnat, 1980 ; Dubois *et al.* 2000). La politique sylvicole d'enrésinement qui est évoquée pour expliquer les extensions locales de l'aire de reproduction du Roitelet huppé, *Regulus regulus*, ne peut l'être pour le Roitelet à triple bandeau, ce dernier évitant les forêts pures de conifères au bénéfice des forêts mixtes, des hêtraies, voire, des forêts de chênes liège en Espagne (Sueur & Comnecy, 1994 ; Marchant, 1997).

D'après cet ensemble d'informations biogéographiques et historiques, le Roitelet à triple bandeau serait probablement une espèce autochtone de la majorité du territoire de la France et aurait conquis le tiers nord-ouest du pays dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, apparemment de façon spontanée.

L'impact de cette espèce insectivore sur le fonctionnement des écosystèmes qu'elle a récemment conquis en France n'a pas fait l'objet de travaux.

Le Roitelet à triple bandeau est inscrit sur la liste des oiseaux protégés en France et à l'annexe II de la convention de Berne (Dubois *et al.*, 2000). Ses populations françaises ne font pas l'objet de mesures de gestion particulières.

Philippe Clergeau, Jean-Denis Vigne & Michel Pascal

Dubois Ph.J., Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P., 2000. *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, Paris : 397 pp.

Guermeur Y. & Monnat J.-Y., 1980. Histoire et géographie des oiseaux nicheurs de Bretagne. Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne / Centrale Ornithologique Ar Vran, Brest : 240 pp.

- Marchant J., 1997. Firecrest *Regulus ignicapillus*. In : *The EBCC atlas of european breeding birds : their Distribution and Abundance* (Hagemeijer E.J.M. & Blair M.J. eds.). T & AD Poyser, London : 626-627.
- Mayaud N., 1936. *Inventaire des oiseaux de France*. Société d'Études Ornithologiques, Blot éditeur, Paris : 211 pp.
- Sueur F. & Commeçy X., 1994. Roitelet triple bandeau. In : *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989* (Yeatman-Berthelot D. & Jarry G. eds). Société Ornithologique de France, Paris : 5592-593.
- Vilette P., 1983. Avifaunes du Pléistocène final et de l'Holocène dans le sud de la France et en Catalogne. *Laboratoire de Préhistoire Paléthnologique, Atacina, Carcassonne, F, 11* : 190 pp.

La Fauvette babillarde : *Sylvia curruca* (Linné, 1758)

La limite sud de l'actuelle aire de reproduction de la Fauvette babillarde s'étend de l'est de la Sibérie et de la Mongolie à la Grande-Bretagne, entre le 37^{ème} et le 43^{ème} degré de latitude Nord (Voous, 1960 ; Bijlsma & Saris, 1997). D'après Voous (1960), la présence de l'espèce dans le sud-ouest de l'Europe pendant la dernière glaciation est peu probable et c'est à l'Holocène qu'elle aurait étendu son aire de reproduction vers le nord et l'ouest du continent depuis le sud-est de l'Europe. Récemment, la Fauvette babillarde dont les populations européennes hivernent en Afrique de l'est, au Soudan et en Ethiopie, a colonisé la Grande-Bretagne pour atteindre l'Irlande entre 1988 et 1991 (Bijlsma & Saris, 1997).

En France, l'espèce est actuellement absente des assemblages archéologiques du Pléistocène supérieur et de l'Holocène, mais les chances de conservation de ses restes osseux petits et fragiles sont réduites et la détermination de ces restes au niveau spécifique est très délicate.

En 1936, Mayaud la dit présente dans l'est et le nord-est du pays et dans les Alpes. C'est à partir des années 1960 que la Fauvette babillarde commence à nicher régulièrement en Île-de-France, en Normandie, dans îles Anglo-Normandes, dans le sillon Rhodanien, la Dombes et le Massif-Central. Dans les années 1980, elle gagne les Côtes-d'Armor, le Finistère, la Sarthe et la Mayenne, et, en 1992, elle s'installe dans le Var (Dronneau, 1994 ; Dubois *et al.*, 2000). Actuellement absente de Corse, son effectif de reproducteurs français est estimé compris entre 30 000 et 50 000 couples à la fin des années 1990 (Dubois *et al.*, 2000). D'après Bijlsma & Saris (1997), la récente généralisation de la mise en place d'espaces verts urbains contrecarre les facteurs défavorables à l'installation de l'espèce que constituent l'intensification de l'agriculture ouest européenne et la raréfaction des paysages bocagers. Cette évolution de la politique d'aménagement urbain serait à l'origine, au moins pour partie, de la récente extension de l'aire de reproduction de l'espèce.

Cette synthèse des connaissances biogéographiques et historiques relatives à la Fauvette babillarde conduit, en suivant l'hypothèse de Voous (1960), à estimer que cette espèce est allochtone de la faune de France. Si tel est le cas, elle aurait envahi de façon apparemment spontanée et à une époque inconnue mais ancienne, la région alpine, l'est et le nord-est du pays. Elle a colonisé ensuite de façon sub-spontanée une partie de l'ouest du pays dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

L'impact de cette espèce insectivore sur les écosystèmes français qu'elle a investi récemment n'a pas fait l'objet d'études. La Fauvette babillarde est inscrite sur la liste des oiseaux protégés en France et à l'annexe II de la Convention de Berne (Dubois *et al.*, 2000). Ses populations françaises ne font pas l'objet de mesures de gestion particulières.

Michel Pascal & Philippe Clergeau